

Personnalisation et pratiques du pouvoir dans le monde du renseignement et de la sécurité

***Une réaction à la marginalisation du Premier ministre
dans les questions de sécurité : Michel Rocard
et la primoministrialisation du renseignement¹***

par Floran Vadillo

*Diplômé de Sciences Po Bordeaux et de l'Institut d'Histoire (Université Michel de Montaigne, Bordeaux 3)
Doctorant-allocataire de recherche à SPIRIT (Sciences Po Bordeaux)*

En 1988, la réélection de François Mitterrand s'accompagne, selon les étranges vœux du Président de la République, d'une absence de majorité absolue du PS à l'Assemblée nationale. Le pouvoir socialiste se trouve dans l'obligation de nommer un « gouvernement d'ouverture » (ouverture vers le centre-droit). Michel Rocard incarne le profil de l'homme capable de réunir autour de lui le plus large assentiment, tant chez les citoyens que dans le monde politique. L'« ennemi » du chef de l'État

occupera, en conséquence, l'Hôtel de Matignon pour une « cohabitation douce » (soit, selon nous, une cohabitation d'ennemis politiques issus du même parti ; pour autant, toujours selon nous, le terme ne caractérise point le degré de tension de cette cohabitation ²). Cette nomination ne correspond pas à d'innocents motifs dans l'esprit de Mitterrand : selon les termes de Michel Charasse, le Président souhaite « user » son Premier ministre et le tuer politiquement ³. Michel Rocard se voit ainsi

1. Le présent article s'insère dans une série de publications regroupées sous le titre générique « Personnalisation et pratiques du pouvoir dans le monde du renseignement et de la sécurité ». Notre précédent travail, publié dans le numéro 365 de *La Revue administrative*, se pose, par conséquent, en introduction à cette série. Nous souhaitons par ce biais mettre à jour certaines pratiques du pouvoir développées dans le domaine de la sécurité.

Tous nos remerciements vont à François Monnier et à *La Revue administrative*. Nous tenons également à rendre grâce à Sébastien Laurent, l'Amiral Pierre Lacoste et Luc Rouban pour la précieuse aide qu'ils ont pu nous apporter à divers stades de nos recherches

et de notre vie. Enfin, que Pierre Sadran et Marc Sadoun soient assurés de notre respectueuse gratitude.

2. Michel Rocard qualifie celle-ci de « *cohabitation la plus difficile* » (entretien du SHD, 3K85-l). Lors de l'entretien qu'il nous a accordé, Michel Rocard estime avoir travaillé « *dans la méfiance absolue, voire probablement, de [la] part [de François Mitterrand], de la haine. [...] J'avais l'impression d'être dans un nid de guêpes [...] ou plutôt de serpents* » (entretien du 14 septembre 2007).

3. In Pierre FAVIER et Michel Martin-Roland, *La décennie Mitterrand III, Les défis (1988-1991)*, Paris, Le Seuil, 1996, p.17.

imposer par l'Élysée les principaux ministres de son gouvernement⁴ : il est véritablement cerné par Pierre Joxe au ministère de l'Intérieur, Jean-Pierre Chevènement à la Défense et Roland Dumas aux Affaires étrangères⁵.

Or, Michel Rocard confesse sa « *frustration d'être interdit de politique étrangère* »⁶, cœur du domaine réservé qu'il va s'efforcer de pénétrer depuis Matignon. Puisqu'il ne peut s'immiscer ni dans la gestion des affaires étrangères, ni dans celle des questions policière et militaire, le Premier ministre jette donc son dévolu sur la thématique du renseignement.

Le choix de Michel Rocard n'est motivé par aucune appétence particulière pour ce domaine⁷, mais l'homme a parfaitement saisi les fabuleuses potentialités abritées par ce pan de l'activité de l'État délaissé des hommes politiques. Claude Silberzahn livre une interprétation qui abonde dans notre sens : « *Michel Rocard est passionné de politique étrangère et un des biais par lequel il pouvait rentrer dans le domaine réservé du Président de la République était précisément la DGSE.* »⁸

Profane en la matière, le Premier ministre doit s'entourer d'hommes compétents ; son directeur de cabinet, Jean-Paul Huchon, sollicite alors le préfet Gosselin (préfet de Bretagne) ; mais le préfet goûte peu l'activité du cabinet et, par ailleurs, Michel Rocard reconnaît volontiers que les questions de sécurité et de renseignement « *n'étaient*

pas sa tasse de thé »⁹. Huchon entreprend alors de faire appel à Rémy Pautrat, préfet de corps, ancien directeur de la DST de 1985 à 1986, qu'il avait déjà sollicité, en vain, lors de l'installation à Matignon¹⁰.

Le préfet, d'abord nommé conseiller technique, occupera par la suite le poste inédit de conseiller à la sécurité¹¹. Rémy Pautrat rapporte que sa nomination n'a pas été « *bien vue à l'Élysée [...], on prenait ça comme une espèce de trahison [car j'étais] étiqueté « proche du Président »* »¹². Gilles Ménage aurait alors confié à son ami Guy Fougier que François Mitterrand était furieux tant de l'initiative du Premier ministre que de l'accord de Rémy Pautrat¹³.

Michel Rocard a conscience, par ce biais, de « *chasser sur les terres du Président* » ; il confesse avoir opposé une certaine réticence que les exhortations de Pautrat ont dissipée¹⁴ : « *il avait pris des risques l'Autre, il m'avait nommé Premier ministre.* »¹⁵

L'homme s'assigne la tâche de moraliser la vie politique et d'assurer le rayonnement de la France dans le monde ; dans cet objectif, Michel Rocard va sortir de son domaine de compétences pour investir celui du Président en trois occasions majeures :

- il soldera le contentieux avec la Nouvelle-Zélande, né de l'épisode du *Rainbow Warrior* ;
- il réactivera le comité interministériel du renseignement (CIR) ;

4. Se reporter à Floran Vadillo, « *Les pratiques de personnalisation du pouvoir sous la Cinquième République : François Mitterrand et la curialisation de l'entourage présidentiel dans le domaine de la sécurité* » Mémoire de cinquième année, Institut d'Etudes Politiques de Bordeaux, 215p.

5. Gilles Ménage se remémore l'extrême division régnant au sein du gouvernement : « *le jeu consistait à mettre Rocard au milieu et à ce que tous les autres puissent taper sur [lui]* » (entretien du 14 octobre 2008).

6. Entretien avec Michel Rocard, SHD, 3K85-I.

7. Rémy Pautrat, conseiller pour les questions de sécurité, en témoigne : « *Michel Rocard ne connaît rien au renseignement en arrivant* » ; cependant, lorsqu'il découvre cette thématique, il se prend de passion pour elle (entretien du 10 mars 2008). Confirmé par Jean-Paul Huchon, in *Jours tranquilles à Matignon*, Paris, Grasset, 1993, p. 83.

Guy Carcassonne livre un témoignage qui abonde dans ce sens : Michel Rocard manifestait de l'intérêt pour les questions de sécurité avant d'arriver à Matignon, mais en ce qui concerne le renseignement : « *Rémy [Pautrat] a raison, Rocard avait un vif intérêt, avait une connaissance technique minimale mais pas plus ; or, il avait besoin d'une "connaissance plus fine"* » (entretien du 20 octobre 2008).

8. Conférence du 19 mai 2008.

9. Anecdote et propos de Michel Rocard, entretien du SHD, 3K85-I.

10. Entretien précité avec le préfet Pautrat : « *moi, je ne connaissais pas Michel Rocard ; je connaissais bien Jean-Paul Huchon* ».

11. Ce changement d'intitulé a été souhaité par le Préfet lui-même (entretien précité). Caractère inédit du poste confirmé par Guy Carcassonne, entretien précité.

12. Entretien précité avec Rémy Pautrat ; ce dernier souligne que seul Pierre Joxe a été rassuré par cette nomination, jugeant Rocard « *minable* ».

13. Entretien précité avec Rémy Pautrat ; l'ancien directeur de la DST confesse que ces initiatives ne pouvaient pas améliorer les relations entre Mitterrand et Rocard. Confirmé par Michel Rocard, SHD, 3K85-I.

Gilles Ménage (entretien du 14 octobre 2008) infirme avoir manifesté son mécontentement.

14. Anecdote et propos de Michel Rocard, entretien du SHD, 3K85-I.

15. Entretien précité avec Michel Rocard.

— il réglementera la pratique des écoutes téléphoniques en instituant la commission nationale de contrôle des interceptions de sécurité (CNCIS) ;

— par ailleurs, l'activité intense de Rémy Pautrat empiètera fortement sur le domaine d'activité coutumier de l'Élysée.

Si l'esprit de ces réformes ne peut être entaché de conception de basse politique, indéniablement, elles ont été perçues (et utilisées) comme des armes contre la Mitterrandie, au profit du Premier ministre.

Plongée en eaux troubles : l'implication de Michel Rocard dans les suites de l'affaire du Rainbow Warrior

Une des premières décisions prises par le nouveau Premier ministre Rocard consiste à présenter les excuses de la France à la Nouvelle-Zélande pour l'affaire du *Rainbow Warrior*. Le règlement du Secrétaire général des Nations Unies de juillet 1986 exposait en son article 1 : « *la Nouvelle-Zélande demande des excuses : la France est prête à les présenter. J'estime que le Premier ministre français devrait présenter au Premier ministre néo-zélandais des excuses formelles et sans réserve pour l'attentat commis en méconnaissance du droit international le 10 juillet 1985 contre le Rainbow Warrior par des agents des services français.* »

Mais Jacques Chirac, s'il avait respecté les clauses d'indemnisation, de coopération et d'internement des deux agents français impliqués (Dominique Prieur et Alain Mafart), n'avait jamais présenté officiellement les excuses de la France à la Nouvelle-Zélande. Par ailleurs, le Président Mitterrand s'y

opposait et témoignait le plus grand dédain pour la petite île perdue dans le Pacifique Sud¹⁶. En 1988, c'était sans compter sur l'amitié de Michel Rocard envers le Premier ministre social-démocrate au pouvoir à Wellington.

Michel Rocard se remémore¹⁷ avec amusement la genèse de ses accointances sud-pacifiques : en 1984, alors ministre de l'Agriculture, il doit négocier les positions agricoles européennes lors de l'*Uruguay round* du GATT ; l'Europe, isolée, cherche en vain des partenaires pour peser dans la négociation. Le ministre note alors que l'Australie (productrice de bœuf et de blé) et son inséparable voisin la Nouvelle-Zélande (productrice de beurre et de viande de mouton) peuvent jouer un rôle certain dans le cours des négociations. En outre, la présence de gouvernements sociaux-démocrates facilite la démarche de rapprochement de Michel Rocard. « *Abusant* » des prérogatives de Président de séance du Conseil agricole européen, Michel Rocard obtient pour la Nouvelle-Zélande, lors de la renégociation de l'accord triennal Europe/Nouvelle-Zélande, un accroissement des capacités d'exportation du pays vers l'Europe de 1000 tonnes de viande de mouton et de 1000 tonnes de beurre.

Le gouvernement de Wellington se découvre alors un nouvel ami ; l'invitation à un voyage diplomatique ne tarde pas. Le Premier ministre Lange devient donc, grâce à ce voyage désiré par le tacticien Rocard, un ami, non de la France, mais du ministre de l'Agriculture¹⁸. A propos du *Rainbow Warrior*, l'ancien Premier ministre nous confie : « *le fait que ces gens soient devenus mes amis*¹⁹ *m'a rendu le Rainbow Warrior particulièrement*

16. Selon Gilles Ménage François Mitterrand « *était d'une violence [extrême] contre les néo-zélandais...* » (entretien précité). Information confirmée par Roland Dumas, in *L'épreuve, les preuves*, Paris, Michel Lafon, 2003, p. 108 et suivantes : « *je reçus [en 1985] comme instruction du président de la République de m'opposer avec vigueur à toute demande de négociation et d'arrangement de la part de la Nouvelle-Zélande. François Mitterrand me dit même d'envisager des mesures de représailles (économiques s'entend) [...]. Mitterrand renouvelant avec insistance ses recommandations :*

— *Vous ne cédez sur rien. Vous avez bien compris. Pas d'excuses. Pas de réparation. Pas de compromis. Vous devez être dur.* »

En 1988 : « *Fort des consignes de Mitterrand, je pris le contrepied du Premier ministre. Ce n'était pas la première fois, ce ne fut pas la dernière...* ».

17. Entretien du 14 septembre 2007 ; toutes les citations à venir

de Michel Rocard sont extraites de cet entretien sauf signalement contraire.

18. Par ailleurs, face à l'agitation néo-calédonienne qui déstabilisait la France dans la région, le Premier ministre avait le souci de « *sauver la capacité d'action diplomatique internationale de la France* », notamment dans l'objectif des futures négociations de Doha (dans lesquelles, l'Australie jouait de sa capacité d'obstruction). Le très mitterrandien Jean-Michel Boucheron (entretien du 30 juillet 2007) accorde à Michel Rocard ce crédit. Le député souligne la volonté rocardienne d'aplanir le conflit ; dans cet objectif il avait besoin du « *feu vert* » des grands pays de la zone. Si la démarche est noble aux yeux du député mitterrandien, celui-ci critique cependant l'action du Premier ministre qui, à l'époque, « *en rajoute trois doses* ».

19. L'amiral Lacoste (in *Un amiral au secret*, Paris, Flammarion, 1997, 221p.) évoque les « *solides amitiés* [de David Lange] *dans les milieux socialistes français* ».

rement odieux²⁰ » ; ceci explique sans doute le zèle que déploie Michel Rocard, Premier ministre, à présenter les excuses de la France en vertu de l'arbitrage de 1986.

En sus, le Premier ministre décide de convoquer le commandant Mafart dans son bureau à Matignon (il nous confie d'un ton malicieux que « *cela ne s'était jamais vu sous la Ve République* ») ; après trois semaines de réticences ouvertement affichées par l'état-major et la rue Saint-Dominique, la passivité du Président débloque la situation et le commandant honore la convocation du Premier ministre. Michel Rocard veut renvoyer Alain Mafart sur l'îlot d'Hao²¹ afin qu'il y purge les deux derniers mois de sa peine (et ce, pour apurer le contentieux en droit international).

Le Premier ministre reconnaît la précarité de sa situation : imposer sa volonté à Mafart reviendrait à émettre un ordre de puissance publique administrative contestable devant le Conseil d'État que Jean-Pierre Chevènement, ou l'état-major, ne manqueraient pas de saisir avec succès. Il prie donc Alain Mafart, en « *Premier ministre isolé agissant secrètement* », de se rendre spontanément sur Hao. Le commandant n'en fera rien ; le Premier ministre français convainc alors son homologue néo-zélandais, au demeurant fort réticent, de porter plainte contre la France et d'obtenir un arbitrage international !

Sur les instances du chef du gouvernement français, la France est condamnée le 30 avril 1990 ; une condamnation qui n'en constitue pas une puisque le tribunal d'arbitrage « *déclare qu'il ne peut être fait droit aux demandes, de déclaration et d'ordre, de la Nouvelle-Zélande, tendant à obtenir le retour Commandant Mafart et du Capitaine Prieur sur l'île de Hao* » !

Toutefois, les juges « *recommande[nt] que les gouvernements de la République française et de la Nouvelle-Zélande constituent un fonds destiné à*

promouvoir d'étroites et amicales relations entre les citoyens des deux pays, et que le gouvernement de la République française remette à ce fonds une contribution initiale équivalente à 2 millions USD. »

Michel Rocard débloquent 300 000 dollars USD et nommera à la coprésidence de ce fonds Jacques-Yves Cousteau, le français le plus respecté dans le Pacifique sud. Ainsi scellera-t-on la réconciliation entre la France et la Nouvelle-Zélande. Selon Guy Carcassonne l'ancien leader du PSU « *a réussi un exploit en Nouvelle-Zélande*²² ».

Michel Rocard se révèle serviteur zélé de l'honneur étatique, au point de placer en position de faiblesse son propre pays²³. La timocratie rocardienne dessert-elle et contredit-elle François Mitterrand ? L'ancien Premier ministre se défend de toute « *tactique* » politicienne. Il observera la même attitude concernant la réactivation du CIR...

La volonté de puissance à l'œuvre dans la réforme de la communauté du renseignement

Dans son livre d'entretiens, Michel Rocard évoque à trois reprises son activité réformatrice dans le domaine du renseignement : « *le point dont je suis le plus fier : ma réforme des services spéciaux. Elle m'a pris un temps gigantesque et nous a remis dans ce domaine à un niveau convenable [pour un] bénéfice électoral [qui] était à l'évidence nul.* »²⁴ A nouveau, le Premier ministre manifeste son désir de réformer l'État, de développer sa capacité d'action, de le positionner dans la compétition internationale, de le doter d'instruments à la hauteur des attentes de l'exécutif.

Le véritable intérêt de Michel Rocard pour le renseignement : un « instrument de pouvoir ».

Du SDECE, Michel Rocard n'hésite pas à dire qu'il représentait à ses yeux « *un très fort et très méchant instrument de pouvoir entre les mains de la*

20. De son côté, Guy Carcassonne exprime sa révolte : il a accueilli la nouvelle de cet acte « *monstrueux* » « *avec indignation [:] faire ce genre de chose, et surtout d'une manière aussi maladroite, c'était doublement criminel* » (entretien précité).

21. Egalement rapporté par Alain Mafart, *Carnets d'un nageur de combat, Du Rainbow Warrior aux glaces de l'Arctique*, Paris, Albin Michel, 1999, 255p.

22. Entretien précité.

23. Edith Cresson fera preuve de moins de zèle : lors de la libération de Gérald Andries (membre de l'Ouvéa détenu en Suisse), le Premier ministre se dispensera de « *convaincre* » la Nouvelle-Zélande de demander l'extradition de ce dernier. Cet épisode provoquera d'ailleurs la colère de Greenpeace cf. *El País*, 18 décembre 1991 : « *Greenpeace condena la liberación de un agente francés.* »

24. In Michel Rocard et Georges-Marc Benamou, *Si la Gauche savait*, Paris, Robert Laffont, 2005, p. 292 et 283 pour la seconde partie de la citation.

droite²⁵ » ; le chef du PSU avait donc saisi le rôle des services de renseignement dans l'exercice du pouvoir ; détail d'importance qui traduit le réel intérêt du Premier ministre pour les services de renseignement et de sécurité.

Membre, de nombreuses années durant, de la CDNFA, postulant déclaré au portefeuille de la Défense en décembre 1982²⁶, l'homme est habité de l'intérêt du novice pour les questions de défense. En 1980, Alexandre de Marenches le convie à déjeuner au SDECE pour une « opération séduction » : les deux commensaux vont lier des liens d'amitié : « *ça a été un éblouissement [...] une fascination.* »²⁷ Cette amitié lui permettra de disposer de nombreux éléments d'information lors de l'épisode du *Rainbow Warrior*, puis de son séjour à l'hôtel Matignon, nous confie-t-il.

Claude Silberzahn dans ses mémoires, juge que Michel Rocard fut le seul Premier ministre à marquer de l'intérêt pour les questions de renseignement²⁸. Le Premier ministre s'est rendu par deux fois à la DGSE²⁹, a entériné le plan de développement quinquennal soutenu par le préfet Silberzahn qu'il rencontre à de nombreuses reprises. Ainsi, le directeur général de la DGSE côtoie quatre personnes à Matignon³⁰ :

— le Premier ministre lui-même, et ce, deux fois par mois (pour une seule rencontre avec le Président³¹) ;

— son directeur de cabinet, Jean-Paul Huchon, avec lequel il évoque la politique générale du service et les « dossiers réservés » ;

— Philippe Petit (le conseiller diplomatique) et Rémy Pautrat, conseiller pour les questions de sécurité.

Par ailleurs, le Premier ministre apporte un soutien financier à l'amélioration de la collecte de renseignement technique³² ; une loi de décembre 1990 soumet tous les systèmes de cryptage commercialisés en France à une autorisation préalable du Service central de sécurité des systèmes d'information (organisme dépendant du Premier ministre)... L'appétence de Michel Rocard couvre donc une large part des activités de renseignement ; il manifeste une véritable et légitime préoccupation pour la qualité du renseignement français ; il était, selon Claude Silberzahn³³ « *avide de connaissances* ». Mais toujours selon l'ancien directeur général de la DGSE, à cet intérêt de l'homme d'État, vient s'adjoindre le désir de délimiter sa place dans les échelles de pouvoir, de « *trouver son pré carré* » ; face à un Dumas que Michel Rocard qualifie de « *contrôleur politique central* »³⁴ qui le « *court-circuite* »³⁵, le Premier ministre s'est fixé l'objectif de réinvestir un champ dont les institutions (comme le ministère des Affaires Étrangères) le privent. Les informations de la DGSE, transmises par l'intermédiaire de son directeur général, un protestant « *camarade* »³⁶, lui permettent de maîtriser les sujets qu'il aborde et d'imposer son point de vue.

Si Michel Rocard réforme en homme d'État, il n'en demeure pas moins un homme politique qui, inséré au cœur des luttes de pouvoir, fourbit ses armes.

25. Entretien du 14 septembre 2007.

26. In Michel Rocard et Georges-Marc Benamou, *op.cit.*, confirmé lors de l'entretien précité.

27. Entretien précité.

28. Claude Silberzahn, *Au Cœur du secret. 1500 jours aux commandes de la DGSE. 1989-1993*, Paris, Fayard, 1995, p. 113 ; à la diffusion d'Édith Cresson ou de Pierre Bérégovoy ; lors de l'entretien du 24 juillet 2007 l'ancien directeur général ajoutera : « *Rocard est le seul Premier ministre à s'intéresser vraiment, dans toute la V^e République, aux services spéciaux* ».

29. Entretien avec Michel Rocard, SHD, 3K85-II. Michel Rocard peut ainsi s'enorgueillir d'être « *l'unique Premier ministre qui va faire, le temps de son mandat, deux visites à la DGSE* » (entretien précité). Confirmé par le général Heinrich (entretien du 29 novembre 2007) et par Philippe Hayez, « *Le renseignement extérieur en France depuis 1981, fragments d'une politique publique* », communication au colloque « Renseignement politique, politique du renseignement et politisation du renseignement, XIX^e-XX^e siècles », ANR-IOIF de Bordeaux, 18-19 octobre 2007 ; Philippe Hayez fournit par ailleurs les dates : décembre 1988 et août 1990.

Le général Heinrich rapporte qu'après sa première visite boulevard Mortier, Michel Rocard prononça un discours qui « *enthousiasm[a] tout le monde* ». L'ancien directeur des opérations de rajouter : « *au moins dans ce domaine là, c'était l'homme de la situation* » (entretien précité).

30. Claude Silberzahn, *op.cit.*, p. 105.

31. Entretien du 24 juillet 2007.

32. Éléments d'information in Claude Silberzahn, *op.cit.*, p. 141 : l'indice d'investissement était de 170 en 1993 sur une base de 100 en 1988.

33. Claude Silberzahn, entretien du 24 juillet 2007.

34. Michel Rocard, entretien du 14 septembre 2007.

35. Claude Silberzahn, entretien du 24 juillet 2007.

36. L'argument est avancé par Claude Silberzahn, entretien du 24 juillet 2007, qui dit partager « *une communauté de valeurs* » avec Rocard, Jospin ou Joxe.

La réactivation du CIR

Michel Rocard³⁷ n'a de cesse de souligner que le Premier ministre occupe, constitutionnellement, la fonction de chef de l'administration en France et qu'à ce titre, « *tout le produit de l'administration* » transite par ses services ; parmi le flot de notes administratives, les notes des services de renseignement transitent également par Matignon. A ce sujet, le jugement du Premier ministre est sans appel : en 1988, elles ne présentaient « *presque pas d'analyse et quand il y en avait, elles se contredisaient* ».

De sorte que, en 1989, sous l'influence pressante de Rémy Pautrat³⁸, Rocard propose au Chef de l'État de pallier les carences dénoncées en réactivant le comité interministériel de renseignement (CIR)³⁹ ; car, selon lui, « *le problème est moins celui des hommes que celui des procédures* ». Le Président capitule, après trois sollicitations infructueuses⁴⁰, et lance : « *si ça vous amuse...* »⁴¹, véritable *quitus* sibyllin (mitterrandien, devrions-nous dire). Selon Rémy Pautrat, « *c'était difficile de s'y opposer puisque ça existait déjà même si ça ne fonctionnait plus* »⁴².

En effet, l'ordonnance du 7 janvier 1959 confiait au Premier ministre le soin d'animer la coordination entre les différents services de renseignement et de sécurité ; puis, le décret du 17 octobre 1962 créa le Comité interministériel de renseignement (CIR) chargé de rédiger un plan gouvernemental de renseignement que le Premier ministre soumettait à l'approbation du Président. Le décret du 20 avril 1989, élaboré par les équipes rocardiennes⁴³, reprend les grandes lignes fixées dès 1962⁴⁴. Selon le nouveau décret, le SGMN, administration primoministérielle, doit assurer la coordination du renseignement ; par ailleurs, le Premier ministre et les membres de son cabinet président les différents groupes de travail mis en place⁴⁵. Au terme d'une réflexion interministérielle, un plan de renseignement est soumis à l'approbation du Président de la République.

Mais la réactivation du CIR semble susciter le courroux de Gilles Ménage⁴⁶ qui aurait incité le nouveau secrétaire général de la Défense nationale, son ami Guy Fougier⁴⁷, à s'opposer à la

37. Entretien du 14 septembre 2007 ; même référence pour les citations de ce paragraphe.

38. Selon Michel Rocard (entretien du SHD, 3K85-I) et Rémy Pautrat lui-même (entretien précité). En 1985, le préfet Pautrat n'était pas parvenu à convaincre le Président (et Gilles Ménage en particulier) de la nécessité de créer un conseil national de sécurité en France. Face à cet échec, le préfet a alors entrepris, une fois à Matignon, d'établir un succédané, le CIR : « *je voulais préfigurer à Matignon l'organisation qui se mettrait en place un jour à l'Élysée* ». Il faudra attendre 2008.

39. De la manière suivante : « *Monsieur le Président, je sors de mes attributions constitutionnelles pour entrer dans les vôtres* » ; ce à quoi François Mitterrand répondit : « *problème qui, en effet, est de mon ressort* » (entretien avec Michel Rocard, SHD, 3K85-I). Michel Rocard en atteste, lors de ses tête-à-tête avec le Président de la République, jamais les questions de défense n'étaient abordées (hormis sous leur aspect budgétaire).

40. Rémy Pautrat, entretiens du 14 septembre 2007 et 10 mars 2008 : « *Rocard a été très tenace* ».

41. Selon Michel Rocard, entretien précité : « *la phrase est signe d'un homme énervé* ».

42. Entretien précité.

43. Michel Rocard et Rémy Pautrat (entretiens précités) affirment que Guy Carcassonne s'est chargé de la réécriture du décret ; l'intéressé infirme leurs dires : « *je me souviens de l'avoir revu, mais je ne prétendrais pas avoir été l'un des co-auteurs du décret* » ; et l'intime de Michel Rocard de rajouter avec tendresse et humour : « *sa mémoire le trahit parfois, moi je sais quand je ne sais pas, lui ne sait pas toujours quand il ne sait pas* » (entretien précité).

44. Informations présentées par Rémy Pautrat, « *Le renseignement aujourd'hui ou les nouveaux moyens de la puissance* », entretien in *Le Débat*, n° 68, 01-03/1997, p.150-161.

« *L'idée de faire comme de Gaulle, ça ne me déplaisait pas du tout* », claironne Michel Rocard (SHD, 3K85-I).

Le comité interministériel de renseignement réunit, sous la présidence du Premier ministre, les ministres chargés de la Défense, de l'Intérieur, des Affaires étrangères, de l'Économie, des Finances et du Budget, de l'Industrie, de la Recherche, des Télécommunications, de l'Espace, des Départements et Territoires d'outre-mer et, selon les circonstances, d'autres membres du Gouvernement. Ce comité comprend également en son sein le Secrétaire général du Gouvernement, le Secrétaire général de la défense nationale (qui assure le secrétariat du CIR) et les responsables des services de renseignement. Le Haut responsable chargé de l'intelligence économique peut être invité à y assister depuis la modification du décret en 2003.

45. Jean-Paul Huchon et Rémy Pautrat ont joué ce rôle (entretien précité avec Rémy Pautrat).

46. Entretien avec Michel Rocard, SHD, 3K85-I et par le préfet Pautrat (entretien précité). Gilles Ménage, quant à lui, nie avoir manifesté une quelconque colère. Néanmoins, il gratifie Pautrat d'un commentaire acerbe : « *il s'est mis à délirer sur la communauté de renseignement* » (entretien précité).

47. Rémy Pautrat, entretien précité, qui décrit Guy Fougier comme « *un homme très proche de Gilles Ménage* » (élément confirmé par Gilles Ménage, entretien précité).

Michel Rocard, de son côté, est persuadé que Guy Fougier avait été nommé au SGMN « *probablement pour se prémunir contre [s]a pénétration* ». Or, Guy Fougier était un camarade de promotion à l'ENA et « *nous étions en totale confiance [...]* ; le comité [...] *m'obéisait, d'une certaine façon* » se délecte Michel Rocard (entretien précité). Si, indéniablement, Guy Fougier était un proche de Gilles Ménage et un fidèle du Président placé à un poste clé afin de contrôler l'administration primoministérielle au profit de l'Élysée, il est sans doute exagéré de déceler dans sa nomination une tactique élyséenne. Gilles Ménage, entretien précité, livre une version beaucoup

réforme⁴⁸. Car incontestablement, celle-ci aboutit à une primoministrialisation du renseignement⁴⁹ ; en effet, le SCDN, organisme dépendant du Premier ministre, se convertit en centre névralgique de l'exploitation du renseignement, maîtrise entièrement cette dernière et, par conséquent, met à disposition du Premier ministre un pouvoir décisionnel effectif (à différencier des capacités d'influences) plus important que celui du Président de la République. Michel Rocard ne pouvait ignorer cet élément de la réforme ; il a utilisé la réforme du renseignement pour pénétrer dans le domaine réservé du chef de l'État.

Rémy Pautrat reconnaît que la réanimation du comité créé en 1962, alors que Matignon dirigeait le SDECE⁵⁰, conduisait à une prise de pouvoir du Premier ministre : « *c'étaient effectivement des instruments qui échappaient au Président de la République.* »⁵¹ Claude Silberzahn énonce une critique qui s'oriente dans le même sens⁵². Michel Rocard, pour sa part, reconnaît avoir gagné du pouvoir au travers de cette réforme, mais se défend de toute arrière-pensée : « *j'ai pris du pouvoir là, mais je ne l'ai pris à personne, il est dans la fonction de Premier ministre.* »⁵³

Guy Carcassonne, un fidèle du rocardisme, livre une analyse semblable : « *ce n'est pas la réactiva-*

tion du CIR qui a provoqué cette primoministrialisation du renseignement [...], c'est plutôt de mauvaises pratiques mitterrandiennes qui y avaient mis fin. [...] Depuis toujours, sous la Vème République, c'était au niveau de Matignon que se traitait le renseignement. Selon le célèbre constitutionnaliste la réanimation du CIR « *n'a pas été un changement mais un retour à des pratiques normales [...]. L'objectif n'était pas de renforcer le Premier ministre, mais simplement de le rétablir* »⁵⁴ ; cette observation le conduit à récuser le terme de « primoministrialisation » puisque l'Élysée conserva intacts son pouvoir et son information.

Cependant, le temps et l'histoire avaient vidé la fonction de chef du gouvernement de tout pouvoir sur les services de renseignement et de sécurité en 1966, lorsque Charles de Gaulle détacha le SDECE de Matignon au profit du ministre de la Défense⁵⁵ ; le décret du CIR, tombé en désuétude n'avait pas subi de modification. Ce pouvoir, Michel Rocard le ressuscite, il va le chercher dans les usages révolus des débuts de la Ve République afin d'accroître sa capacité d'influence, de s'arroger des pouvoirs perdus (définition par nous retenue pour le phénomène de primoministrialisation). Michel Rocard est conscient de sa prise de pouvoir : il aime à déclarer que François Mitterrand « *a tout avalé, il a tout signé, [...] il a présidé le CIR.* » Mais

plus ingénue : en 1986, le nouveau pouvoir de droite installé par la cohabitation effectuée de grands mouvements dans le corps préfectoral, tous acceptés par l'Élysée. Cependant, le Chef de l'État refuse de voir s'éloigner Pierre Verbrugghe (DGN) et Guy Fougier (Préfet de police). Pour contourner cette résistance, Charles Pasqua décide de s'attaquer directement à Fougier : il met publiquement en cause l'honnêteté intellectuelle du préfet (cf. extraits du Journal télévisé de Claude Sérillon, le 3 juillet 1986, sur Antenne 2) lequel démissionne immédiatement. Le Président le nomme alors au Conseil d'État puis, en 1988, au SCDN. Gilles Ménage explique donc sa nomination au SCDN « *parce qu'il fallait trouver un emploi à Fougier, pas particulièrement pour contrer [Rocard]* » (entretien précité). Fougier occupera ces fonctions du 9 juin 1988 au 18 juin 1993 (source : site internet du SCDN).

48. Le préfet Pautrat affirme que Guy Fougier lui aurait confié : « *Ménage ne veut pas entendre parler de ça* » dans le but de justifier son opposition au projet (entretien précité). Gilles Ménage infirme cette assertion (entretien précité), rejoint en cela par Jacques Fournet (entretien du 14 octobre 2008) : « *je n'ai jamais eu le sentiment que la Présidence freinait* ».

Puisque l'opposition supposée de Guy Fougier handicape la mise en place du nouveau décret, Rémy Pautrat menace alors de décharger le SCDN du secrétariat du CIR au profit du Secrétariat général du Gouvernement. Face à la perte de pouvoir considérable que représenterait ce transfert, Guy Fougier revient à plus de raison et accepte de participer à la refonte de la coordination du renseignement (Rémy Pautrat, entretien précité).

49. Soit, dans notre esprit, un accroissement de pouvoirs instituant le Premier ministre en principal décideur dans le domaine du renseignement (élément qui ne suppose pas son unicité dans le processus décisionnel).

50. Service de documentation extérieure et de contre-espionnage. Ancêtre de la DGSE, retiré de la tutelle de Matignon en 1966 après l'affaire Ben Barka.

51. Entretien précité.

52. Claude Silberzahn, *op. cit.*, p. 318, commente la réactivation du CIR : « *cette initiative aurait été parfaitement louable si elle n'avait pas constitué, dans l'esprit de certains de ses promoteurs, la première étape d'une démarche qui visait à confier au SCDN l'exploitation du renseignement* ».

53. Entretien précité. Au sujet du pouvoir ainsi gagné, il ajoute : « *je n'avais pas de rival sur l'interministrialité, sur l'horizontalité* » (Michel Rocard, entretien précité).

54. Entretien précité.

55. A cet argument qui contrarie la défense rocardienne, Guy Carcassonne rétorque : « *disons les choses autrement, c'était en double commande Matignon-Élysée ; [et] matériellement, même après 1966 [...] tout ça se faisait à Matignon.* » L'assertion, théoriquement justifiée, mériterait d'être tempérée plus longuement par l'étude des pratiques décisionnelles sous la Cinquième République ; en effet, les arbitrages budgétaires (en particulier dans le domaine « très réservé » que constituent les services de renseignement) remontent généralement à l'Élysée.

après le départ du Premier ministre Rocard, sans surprise, le décret retombe dans l'oubli et l'obsolescence⁵⁶.

La réforme du CIR s'imposait et se justifiait, la coordination des services de renseignement et de sécurité permettant à un pays de bénéficier des meilleures informations. Michel Rocard l'intégra parfaitement dans son processus décisionnel : « *j'avais le sentiment de mettre du professionnalisme au milieu de tous ces gens et tous ces systèmes d'influence qui n'en n'avaient pas [...] ; moi je voulais que l'État marche bien, [...] je travaillais pour l'avenir* ».

Le même souci d'efficacité pour l'État se retrouve dans la réglementation des interceptions de sécurité (les écoutes téléphoniques en langage administratif).

Avant le scandale des écoutes : la réglementation des écoutes par le Premier ministre Rocard

En 1988, nul ne connaît exactement les « activités téléphoniques » de la cellule Prouteau⁵⁷ ; le scandale des écoutes n'éclatera qu'en 1994. Pourtant, le Premier ministre, qui s'acharne à moraliser la vie politique française, s'attache à réglementer les interceptions de sécurité. Le zèle réformateur de Michel Rocard entraîne la création de la Commission nationale de contrôle des interceptions de sécurité. La mission première de la CNCIS consiste à

vérifier la légalité des autorisations d'interception et le respect des libertés fondamentales. Elle se traduit par un contrôle systématique de l'ensemble des demandes d'interception et des moyens d'écoutes mis à la disposition des particuliers sur le marché⁵⁸.

A priori, l'intention paraît louable. Néanmoins, lorsque Michel Rocard recrute Rémy Pautrat, aux yeux de l'ancien directeur de la DST la nécessité s'impose de résumer son parcours au sein du service ; « *quand je suis entré à Matignon, j'ai tout expliqué à Michel Rocard* » : les « affaires » de la DST, l'affaire des « Irlandais de Vincennes », les difficultés relationnelles avec Gilles Ménage en raison de sa constante demande d'indiscrétions sur la vie politique française, la réalité des activités de la cellule élyséenne, et en particulier les écoutes téléphoniques.

Par conséquent, Michel Rocard a une parfaite connaissance des pratiques de la cellule Prouteau et semble envoyer un signal clair au Président de la République : le Premier ministre s'immisce dans le domaine très réservé. L'homme reconnaît sans ambages les raisons de la création de la CNCIS⁵⁹ : la France venant d'être condamnée par la CEDH en matière d'interception de sécurité⁶⁰, il s'agissait d'une question de moralité publique ; par ailleurs, si un scandale venait à éclater, le Premier ministre souhaitait préserver sa réputation⁶¹ ; enfin, l'éventualité de troubler l'Élysée ne semblait pas le

56. Gilles Ménage, entretien cité, porte un jugement sévère sur cette expérience : « *il n'a servi à rien ce CIR. [...] je ne me souviens pas d'un seul renseignement intéressant qui ait été échangé dans ce truc. [Rocard] a eu une idée un peu technocratique* ». Rémy Pautrat reconnaît volontiers « *le CIR ce n'était pas la panacée [...] tant que Rocard était là, ça a marché* » (entretien précité). Le CIR tombera en désuétude jusqu'à ce que Jean-Pierre Raffarin, dans son deuxième gouvernement, en 2003, le réactive.

Sans doute faudrait-il se livrer à une analyse du degré d'implication des participants, très faible de l'aveu de tous (cf. Rémy Pautrat, entretien précité ou Jacques Fournet, entretien précité, qui décrit Gilles Ménage plus attentif que constructif (termes par nous proposés au préfet).

57. Guy Carcassonne évoque des rumeurs, rien de plus (entretien précité).

58. Pour de plus amples détails, se reporter au *Rapport d'activité de la CNCIS*, Paris, La Documentation française, 2005, 87 p.

59. Michel Rocard témoigne : « *indigné par tout ce que nous apprenions des pratiques de la cellule élyséenne spécialisée, et furieux de voir la France une nouvelle fois condamnée par la Cour européenne des droits de l'Homme de Strasbourg en raison de l'illégalité de nos écoutes, j'ai entrepris de mettre de l'ordre dans le secteur, de contingenter strictement écoutes judiciaires et écoutes administratives, d'aggraver les pénali-*

tés pour écoutes illégales, de formaliser précisément les procédures d'obtention d'écoutes administratives officielles, et de placer le tout sous le contrôle d'une commission permanente mêlant fonctionnaires, parlementaires, juristes et avocats. Je suis très fier de cette bonne loi, intégralement rédigée sous mon autorité. C'est mon successeur, M^{me} Cresson, qui l'a présentée au Parlement. Elle porte donc son nom » (op. cit., p.303-04).

Une grande réforme à ses yeux ; il la situe au même plan que l'instauration du RMI ou la résolution du problème néo-calédonien car « *la moralité publique est un enjeu essentiel* » martèle-t-il dans ses écrits et lors de notre entretien.

60. Confirmé par Gilles Ménage, entretien précité : « *le problème était pendant depuis assez longtemps [...] on avait été, entretemps, c'est vrai, condamné deux fois par la Cour Européenne des Droits de l'Homme, mais le problème, c'était un problème politique* » soit, obtenir une majorité sur un texte de loi à l'Assemblée nationale.

61. Rémy Pautrat, entretien précité, vient éclairer ce point de l'argumentaire rocardien : le préfet a convaincu Michel Rocard de réformer la pratique des écoutes en France après avoir décelé une irrégularité dans le cadre de l'enquête sur le Pasteur Doucet soupçonné de pédophilie, et qui a fini par se suicider. Si cette irrégularité avait été connue de la presse, Matignon aurait pu être accusé de cautionner un acharnement policier. En 1995, le préfet Verbrugge, à l'époque DGP, sera d'ailleurs mis en examen dans le cadre de cette affaire pour des écoutes téléphoniques illicites.

gêner ; à ce titre, il confesse qu'il existe un « *lien intellectuel énorme avec cette affaire* »⁶².

Mais le chef de l'État n'offrira pas à son ennemi l'opportunité de s'attribuer les mérites de la réforme : « *je lui ai demandé de me faire parvenir sa lettre de démission aussitôt après le conseil des ministres* »⁶³ du 15 mai 1991, soit un jour avant la présentation de la loi au Conseil d'État. La loi adoptée porte donc le nom d'Édith Cresson.

Pour nombre de mitterrandiens, Michel Rocard a déclenché les hostilités⁶⁴, même si la réforme entreprise permet « *d'apurer la situation au bénéfice des socialistes* »⁶⁵. L'ancien Premier ministre clame son innocence et argue du fait que cette loi était en germe avant que l'opposition à François Mitterrand ne s'aiguise⁶⁶. Mais le Président, qui détestait que l'on empiétât sur sa sphère d'influence, a sans doute considéré comme des attaques personnelles les incursions répétées et insistantes de son Premier ministre dans les « *égouts de la République* »⁶⁷, sous couvert de moralisation de la vie politique.

En outre, la candeur du rocardisme conduit le Premier ministre à se flatter de la qualité de cette loi sur les interceptions de sécurité auprès du Président, après que celui-ci lui a demandé sa démission⁶⁸. Dans ces circonstances particulières, l'attitude de Michel Rocard, aux yeux du Président et des mitterrandiens, sonne comme une provocation, quand bien même l'intention n'y était pas.

L'activisme de Rémy Pautrat en matière de sécurité n'a pas apaisé la situation : « *ils ont pensé que je passais mon temps à les ennuyer* » confesse le préfet⁶⁹. Car à de nombreuses reprises, Rémy Pautrat se place sciemment sur le chemin de l'Élysée :

— Le préfet préconise de conserver et d'institutionnaliser⁷⁰ le Conseil de sécurité intérieure (csi) créé par Jacques Chirac lors de la première cohabitation⁷¹ !

— En dépit des instructions qu'aurait reçues Jacques Fournet (directeur de la DST) de ne pas approvisionner Matignon en renseignement, Rémy Pautrat continuera de recevoir toutes les informations de la Maison par l'intermédiaire de ses anciens collaborateurs Raymond Nart et Jacky Debain⁷².

— Grâce aux excellentes relations de Pautrat avec les services de renseignement occidentaux (depuis son passage à la DST), Michel Rocard aurait disposé de renseignements dont l'Élysée était dépourvu. Ainsi, pendant la guerre du Golfe, la CIA lui aurait confié des photographies aériennes dont l'amiral Lanxade n'avait pas connaissance⁷³ !

— Enfin, face au refus mitterrandien d'instaurer un contrôle parlementaire du renseignement et à la marginalisation du Premier ministre pendant la guerre du Golfe⁷⁴, Rémy Pautrat conseille à Michel Rocard de réunir les présidents de groupes de l'Assemblée nationale et du Sénat pour évoquer la situation militaire : « *on a joué cartes sur table [...] on a tout dit* »⁷⁵ (y compris des éléments secret-défense). Gilles Ménage aurait alors vivement protesté.

Le contentieux du *Rainbow Warrior* enterré, les écoutes réglementées, les services de renseignement coordonnés depuis Matignon : d'aucuns jugent suspect ce zèle réformateur, François Mitterrand en particulier. Si Michel Charasse affirme « *tout ce qu'a fait Rocard dans ces domaines là, a*

62. Anecdote et propos de Michel Rocard, entretien du SHD, 3K85-IV. Néanmoins, tous les acteurs par nous rencontrés (Guy Carcassonne, Rémy Pautrat), à l'exception de Michel Rocard lui-même, minimisent ce facteur. Gilles Ménage lui-même (entretien précité) affirme : « *je pense que ça n'a pas été la motivation principale* » pour Rocard.

63. In Pierre Favier et Michel Martin-Roland, *op. cit.*, p. 572.

64. Gilles Ménage minimise cette impression ; le préfet affirme que le principe de la cncis n'a pas été mal accueilli à l'Élysée : le Président « *n'a pas été particulièrement demandeur, mais il n'a pas freiné* » (entretien précité).

65. Guy-Michel Chauveau, entretien précité.

66. Confirmé par Guy Carcassonne, entretien précité.

67. Expression de Patrick Careil, entretien du 12 septembre 2007.

68. In Michel Rocard et Georges-Marc Benamou, *op. cit.*, p.312 ; confirmé par l'entretien précité.

69. Entretien précité.

70. En confiant le secrétariat au sgg.

71. Entretien précité avec Rémy Pautrat. Se reporter à l'excellente étude de Bertrand Pauvert (Maître de conférences à la faculté de Droit de Mulhouse), « *Création du conseil de sécurité intérieure* », in *Journal des Accidents et des Catastrophes*, CERDACC.

72. Entretien précité avec Rémy Pautrat. Élément partiellement confirmé par Jean-Paul Huchon, *op. cit.*, p.117 : « *le ministre de l'Intérieur avait une vision ombrageuse de son rôle. Je m'aperçus vite qu'il ne transmettait pas au Premier ministre certaines notes de la DST. [...] Elles nous arrivaient par ailleurs. Mais cela ne me consolait qu'à moitié !* ». Jacques Fournet, quant à lui, nie cet élément ; selon le préfet, Rémy Pautrat lui téléphonait fréquemment et une grande confiance liait les deux hommes (entretien précité).

73. Entretien précité avec Rémy Pautrat.

74. Cf. en ce sens le témoignage de Guy Carcassonne (entretien précité) : « *on n'avait pas envie de se faire court-circuiter* ».

75. Entretien précité avec Rémy Pautrat. « *On s'est trouvé remis dans la boucle* » commente Guy Carcassonne (entretien précité).

été fait [...] bien entendu, en accord avec le Président ⁷⁶ », force est de constater que Michel Rocard a pris « *tous les risques d'aggraver [s]a relation avec Mitterrand* ⁷⁷ ». Les explications résident peut être dans le désir de vengeance, de moralisation de la vie publique en réaction à la débauche mitterrandienne. Michel Rocard s'en défend avec sincérité et justesse : « *l'idée de rajouter de la vengeance m'aurait chargé d'enjeux tactiques inutiles et probablement ça se serait senti* ⁷⁸ [...] *en me lançant je n'avais que des coups à prendre et rien à gagner puisque c'était secret [...] je l'ai fait uniquement pour des raisons d'intérêt général.* » ⁷⁹

Cette ligne de défense apparaît irrécusable ; doit-on pour autant écarter la réalisation de « coups politiques » à l'encontre de l'Élysée ? Rocard et ses collaborateurs s'en défendent, mais Guy Carcassonne reconnaît : « *nous n'étions pas en reste, occasionnellement, pour réagir* » aux coups politiques portés contre l'équipe de Matignon. Par ailleurs, le constitutionnaliste admet que l'aspect purement politique des réformes était toujours « *sous-jacent* ⁸⁰ ». En dépit de ces traits communs à tout homme politique d'une quelconque envergure, Carcassonne martèle que le sens de l'État habitait Rocard : le Premier ministre qui possédait « le bail le plus précaire de Paris » voulait réformer et vite. Il œuvra à la « *moralisation de la vie*

publique en France ⁸¹ », lutte contre les « *mauvaises mœurs répandues dans la République* ⁸² ». Son souci constant était en parfaite adéquation avec sa culture protestante ⁸³ ; à ce sujet, Guy Carcassonne commente avec humour : « *il était la quintessence du protestant, c'est-à-dire celui qui recherche à faire systématiquement ce qui est à la fois une bonne action et une bonne affaire.* » ⁸⁴

Mais nul doute que le Premier ministre de François Mitterrand, grand réformateur et homme d'État, ait « *recupéré* ⁸⁵ » du pouvoir grâce à ces réformes ⁸⁶. Même s'il s'en défend ⁸⁷, Michel Rocard a procédé à une primoministrialisation du renseignement en France, il a tenté de remédier à la situation de marginalité primoministérielle (en matière de sécurité notamment) ; cela fait partie intégrante de son idéologie, de son projet politique pour restaurer l'efficacité du pays ⁸⁸. Les rocardiens et Rocard, en s'acharnant à nier cet élément constitutif de leur action, oublient sciemment le propos de François Mitterrand selon lequel tout homme d'État doit également être un homme politique. Ceci éclaire sans doute la divergence des parcours des deux hommes.

F. V.

76. Entretien du 26 septembre 2007.

77. Entretien précité.

78. « *Ca aurait été idiot* » lance Guy Carcassonne (entretien précité).

79. Pierre Joxe, entretien du 22 septembre 2007, confirme cette action dénuée d'arrière-pensées. Michel Charasse, de son côté, affirme que Michel Rocard à Matignon déployait tous ses efforts dans l'objectif d'atteindre la Présidence de la République en 1995 (cf. in Michel Charasse et Robert Schneider, *op. cit.*, p. 147.) il confirme : Michel Rocard « *est sûrement le plus gentil des rocardiens* » (p.164).

80. Confirmé par Jean-Paul Huchon, *op. cit.*, p.151.

81. In Michel Rocard et Georges-Marc Benamou, *op. cit.*, p.312.

82. Guy Carcassonne, entretien précité, qui voit en Michel Rocard une « *figure morale* » qui préfère l'échec aux bassesses politiques.

83. Entretien avec Pierre Joxe du 17 juillet 2007 : « *les protestants ont le sens de l'État* » ; leur mise à l'écart des fonctions régaliennes pendant des décennies les conditionne à servir consciencieusement l'État, nous a rapporté, en substance, l'ancien ministre.

84. Entretien précité : pour les questions de renseignement : « *une bonne action en terme de moralisation, [...] une bonne affaire en terme d'efficacité* ».

85. Cf. la phrase de Michel Rocard déjà citée : « *j'ai pris du pouvoir là, mais je ne l'ai pris à personne, il est dans la fonction de Premier ministre.* »

86. C'est l'image nuancée (tout à la fois grand réformateur et homme politique soucieux de sa carrière) que retient la postérité : « *il a été, au cours des dernières décennies, le seul homme politique de premier plan qui se soit vraiment intéressé aux questions fondamentales du Renseignement. Déjà, alors qu'il était Premier ministre, cette préoccupation avait constitué une des pierres angulaires de son opposition à François Mitterrand.* » in Philippe Madelin, « *Rocard fait du lobbying pour le Conseil national de sécurité* », *Rue89*, 3 octobre 2007.

87. Et ses collaborateurs avec lui.

88. Cf. Guy Carcassonne : « *moi, personnellement, par goût, je préfère de loin le système primoministériel* » (entretien précité). Jean-Paul Huchon veut également transformer Matignon en un véritable « *centre d'impulsion* » (*op. cit.*, p.109).